

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

### Résumé descriptif de la certification

#### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n°20	Recteur de l'académie, MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

#### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

332 Travail social

**Formacode(s) :**

#### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Professionnel qualifié, le titulaire du CAP Petite Enfance exerce six types d'activités principales : - accueil et garde des enfants ;

- accueil, information, conseil des parents ;
- aide à la prise des repas, aux soins d'hygiène corporelle à partir d'observations et de consignes ;
- aide à l'acquisition de l'autonomie et contribution à l'éducation ( vestimentaire, alimentaire, motrice);
- participation au développement affectif et intellectuel par des animations de jeux et d'activités socio-éducatives ;
- entretien courant et hygiène des locaux, des équipements et du matériel.

Le titulaire du CAP Petite Enfance doit être capable :

- de qualités relationnelles (écoute, dialogue, sécurisation, patience, disponibilité, courtoisie);
- de situer les limites de sa compétence ;
- identifier les besoins de l'enfant ;
- organiser un programme de travail ;
- gérer un poste de travail ;
- de mettre en œuvre des techniques d'entretien des locaux et des équipements ;
- de mettre en œuvre des techniques relatives à la préparation et au service des collations et des repas ;
- de mettre en œuvre des techniques de soins d'hygiène corporelle, de confort de l'enfant, de prévention et de sécurité (dont les premiers secours) ;
- mettre en œuvre des activités éducatives et de loisirs, y compris l'aménagement des espaces de vie ;
- communiquer et travailler en équipe.

Il exerce le plus souvent ses activités, au sein d'équipes pluridisciplinaires, dans des structures d'accueil de la petite

enfance et de l'enfance (école maternelle, garderie périscolaire, crèche collective, halte garderie, centre de vacances) mais il peut également intervenir au domicile de parents ou dans le cadre d'une crèche familiale ou encore à son propre domicile (dans des conditions d'agrément réglementées. Le CAP Petite enfance donne accès au métier d'agent territorial des services en école maternelle(ATSEM), au métier d'assistante maternelle.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

°milieu familial : - à son domicile comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale, sous réserve d'être agréée

- au domicile des parents comme salarié d'employeur particulier ou de service d'aide à domicile.

°en structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance (école maternelle, garderie périscolaire, crèche collective, halte garderie, centre de vacances)

agent territorial des services en école maternelle(ATSEM), assistante maternelle, garde d'enfants.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1303 : Assistance auprès d'enfants

### Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

- Prise en charge de l'enfant à domicile ;
- Accompagnement éducatif de l'enfant ;
- Techniques de services à l'usager ;
- Français et histoire-géographie ;
- Mathématiques et sciences ;
- Education physique et sportive.

### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION			COMPOSITION DES JURYS
	OUI	NON	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X		idem

Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE	X		idem

	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

<b>LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS</b>	<b>ACCORDS EUROPEENS OU INTERNATIONAUX</b>
<p>Certifications reconnues en équivalence :</p> <p>dispenses de certaines unités pour titulaires de différentes certifications : BEP carrières sanitaires et sociales, BEP bioservices option ATA, CAP assistant technique en milieu familial et collectif, CAP employé de collectivité, mention complémentaire Aide à domicile, DE auxiliaire de vie sociale, Certificat Aide médico-psychologique, DE aide soignant, auxiliaire de puériculture, BEPA services aux personnes, CAPA services en milieu rural, CAP employé d'entreprise agricole spécialité Employé familial, Titre professionnel Assistant de vie, titre Employé familial polyvalent</p>	

### Base légale

#### Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêtés du 15 juin 2001 et du 25 février 2005

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Le CAP Petite enfance est requis pour le concours sur titre (fonction publique territoriale) d'agent territorial des services en école maternelle(ATSEM).

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

[Base Reflet Cereq](#)

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

[CNDP ONISEP](#)

[Légifrance pour les textes réglementaires](#)

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**